

PROVINCE DU LUXEMBOURG

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

RAPPORT

Accompagnant le budget de l'exercice 2019 en application de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARRONDISSEMENT DE MARCHE-EN-FAMENNE

COMMUNE
DE
RENDEUX

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune durant l'année 2018 ainsi que les perspectives pour 2019

1. SYNTHESE DU PROJET DU BUDGET 2019.

Le budget relatif à l'exercice 2019 arrêté par le Collège communal en séance du 07.12.2018 se présente comme suit :

A. EXERCICE PROPRE.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	4.960.718,47	832.268,52
DEPENSES	4.812.783,05	2.541.275,52
RESULTAT BONI	147.935,42	RM 1.709.007,00

B. EXERCICE GLOBAL – EXERCICES PROPRE ET ANTERIEUR.

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
RECETTES	7.529.820,61	2.541.275,52
DEPENSES	6.183.270,68	2.541.275,52
RESULTAT BONI	1.346.549,93	0

2. RAPPORT accompagnant le budget 2019 (en application de l'article L-1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.)

F.00 :009 : RECETTES ET DEPENSES GENERALES.

En recettes de transfert, le Service public fédéral des Finances nous a informés que sur base de la convention belgo-luxembourgeoise en matière de résidents belges exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Rendeux devrait bénéficier d'un montant de 19.496,84 € pour 2019.

F.02 :029 : FONDS

Pour mémoire, les recettes de fonds comprennent :

• La dotation générale au fonds des communes

Suite à l'adoption d'un décret le 15 juillet 2008, la Région wallonne a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Suite à cette réforme, la dotation principale (021/466-01), la dotation spécifique (024/466-01), ainsi que la dotation relative aux aides de l'axe 1 du Plan Tonus (02910/466-48) doivent être regroupées en une seule dotation générale au fonds des communes (021/466-01).

La quote-part définitive qui revient à la commune pour l'exercice 2018 s'élève à 1.148.251,80€, soit une augmentation de 4.287,02€ par rapport à la prévision budgétaire (1.143.964,78 €)

Pour l'année 2019, la commune doit inscrire, conformément à la circulaire budgétaire, la prévision communiquée par courrier du 18.07.2018 en provenance du SPW, soit 1.193.623,31 €.

Par rapport au montant définitif octroyé en 2018, cela représente une augmentation de 45.371,51€,

Pour l'année 2019, la commune doit inscrire à l'article 02510/466-09 « compensation de la forfaitisation des réductions du Pr. I. », conformément à la circulaire budgétaire, le montant communiqué par courrier du 26.07.2018 en provenance du SPW, soit 17.002,71€.

Pour l'année 2019, la commune doit inscrire à l'article 04020/465-48 « compensation Plan Marchal », conformément à la circulaire budgétaire, le montant communiqué par courrier du 18.07.2018 en provenance du SPW, soit 11.863,75€.

Evolution des recettes de Fonds

Année	Montant total
2011	944.995,34€
2012	1.019.618,03€
2013	1.036.553,93€
2014	1.053.554,56€
2015	1.081.357,40€
2016	1.100.310,01€
2017	1.106.883,76€
2018	1.148.251,80€
2019 (montant présumé)	1.193.623,31€

Par rapport à l'exercice 2018, ces recettes de fonds connaissent un accroissement de 3,95%.

F.04 : 049 : IMPOTS ET REDEVANCES

Au niveau des recettes fiscales, il importe de distinguer, d'une part, les taxes additionnelles aux impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir (taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ; centimes additionnels au précompte immobilier ; décime additionnel à la taxe de circulation) et, d'autre part, les impositions communales proprement dites (taxes et redevances communales).

Seules les secondes font l'objet d'un enrôlement et d'un recouvrement par les autorités communales, les premières étant ristournées aux communes après enrôlement et recouvrement par les autorités supérieures.

Le montant à inscrire au budget 2019 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (604.233,90 €) nous a été communiqué par le Service public fédéral des Finances en date du 26.10.2018.

Par ailleurs, le montant inscrit au titre des centimes additionnels au précompte immobilier est basé sur le montant des enrôlements effectués au profit de la commune pour l'exercice d'imposition 2018 communiqué par le SPF Finances en date du 28 octobre 2018, soit 877.943,04 €

Le tableau suivant dresse un état de l'évolution des recettes fiscales depuis 2012

Année	Recettes fiscales totales	Additionnel au P.I	Additionnel à I.P.P	Additionnel à la taxe de circulation	Taxes et redevances communales
2012	1.996.939,56€	744.816,67€	430.410,01€	34.004,94€	787.707,94€
2013	2.146.100,48€	804.327,67€	518.923,59€	35.457,58€	787.391,64€
2014	2.185.369,00€	694.985,90€	549.681,88€	33.449,73€	907.251,49€
2015	2.114.738,76€	767.635,70€	399.286,49€	35.295,88€	912.520,69€
2016	2.476.096,14€	805.241,26€	654.603,90€	33.502,38€	982.748,60€
2017	2.313.207,50€	828.944,47€	558.786,39€	36.165,02€	889.311,62€
2018 (présumé)	2.381.658,47€	851.673,69€	594.591,50€	38.593,28€	896.800,00€
2019 (présumé)	2.401.158,18 €	877.943,04 €	604.233,90 €	37.386,69€	896.000,00€

L'analyse du tableau comparatif nous permet de relever, par rapport à 2018, une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 53.404,87€, soit 1,068%.

F.10-121/123 : ADMINISTRATION GENERALE

Le parc informatique en général, en ce compris les différents logiciels (saphir, 3P,...) continuent de générer des coûts de maintenance non négligeables.

Un marché public pour le renouvellement du parc informatique sera lancé en 2019, montant estimé : 100.000 €.

Dans le même ordre d'idée, la centrale téléphonique est vétuste et nécessite un remplacement intégral du matériel, montant estimé : 20.000 €

La distribution des cartes d'identité électroniques, au prix où elles sont acquises au Service Public Fédéral Intérieur se poursuit sans difficulté.

Le bulletin communal trimestriel, le complément mensuel, les avis à la population déposés dans les boîtes aux lettres, le site internet de la commune (www.rendeux.be) et le service "courriel info Rendeux" (c'est-à-dire que tout citoyen peut, à sa demande, recevoir des e-mails d'informations pratiques en temps réel) continuent à présenter un ensemble consistant d'informations sur la vie de la commune.

Au niveau des frais de personnel, par rapport au budget 2018 modifié (879.818,30 €) on constate pour l'année 2019 une stabilisation des dépenses.

Suite à l'adoption de l'arrêté royal du 26 octobre 2015 qui réduit le taux de base de la cotisation de pension du personnel nommé à titre définitif des administrations communales et provinciales, le taux

applicable en matière de pension pour le personnel nommé de la commune pour l'année 2019 est ramené à 38% au lieu des 41,5% initialement prévus.

Depuis l'exercice 2009, le pécule de vacances est fixé à 92% du salaire mensuel brut et la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année a été portée à 650 € indexés.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, par rapport au budget 2018 modifié (248.649,42 €), on constate pour l'année 2019, une augmentation de 49.082,54 €.

Cette augmentation importante s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

- Gestion et fonctionnement de l'informatique	35.000
- Formation du personnel	1.000
- Politique de prévention des accidents	1.500
- Frais d'élections	1.000
- Consultance en matière de contrôle interne	15.000

Statistiques population/état civil – année 2018 :

Naissances	31
Mariages	8
Divorces	7
Décès	16
Reconnaissances	16
Permis de conduire	117
Permis provisoires	32
Permis internationaux	8
Entrées	173
Sorties	192

MAJ 14.11.2018

F.124 :129 : PATRIMOINE PRIVE

Espace Schérés

Au cours de sa séance du 24 novembre 2015, le conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux **travaux d'aménagement de l'Espace Schérés – Phase III : Aménagement des abords** au montant estimatif de 437.595,59€ TVAC, dont 339.569,74€ de subsides escomptés en provenance du SPW dans le cadre du PCDR.

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise MATHIEU SA. Ils ont débuté le 06.11.2017 et sont à présent terminés

La réception provisoire a eu lieu le 19 septembre 2018. Le montant du décompte final s'élève à 522.207,14 €

Au cours de sa séance du 30 septembre 2016, le Collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la **désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement des deux salles annexes à l'Espace Schérés** à Rendeux-Haut.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal a attribué le marché d'étude à l'architecte Olivier Simon de Marche-en-Famenne au taux d'honoraires de 7,5%.

Par délibération du 20 avril 2018, le collège communal a attribué le marché :

- Lot 1 Bâtiment et abords à l'entreprise PIROTTE au montant de 129.905,29 € TVAC

- Lot 2 Techniques spéciales HVAC-sanitaires à l'entreprise Les Compagnons Chauffagistes SA au montant de 36.741,66 € TVAC
- Lot 3 Electricité à l'entreprise LAMELEC SA au montant de 18.076,04 € TVAC

Les travaux ont débuté le 06.08.2018 et se poursuivent actuellement.

Abords de la Maison communale

Au cours de sa séance du 25 août 2016, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux d'aménagement des ***abords de la maison communale*** au montant estimatif de 62.363,82€ TVAC, dont 25.000€ de subsides octroyés par la Province de Luxembourg, par arrêté du Collège provincial du 10 novembre 2016, dans le cadre du Fonds d'impulsion provincial à destination des communes.

L'ouverture des offres a eu lieu le 08 novembre 2016.

Par délibération du 02 décembre 2016, le collège communal a attribué le marché à la SPRL Palange de Ferrières au montant de 66.631,23€ TVAC, soit 4.267,41€ de plus que l'estimation de l'auteur de projet. Les travaux ont débuté le 24/08/2017 et ont été réceptionnés le 12.07.2018.

Le montant du décompte final s'élève à 60.718,67 € TVAC

Rénovation de la chapelle de Waharday

Au cours de sa séance du 12 mai 2017, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de rénovation de la chapelle Saint-Martin de Waharday*.

Par délibération du 07 juillet 2017, le collège communal a attribué le marché à Mr Ducène Jean-Sébastien au taux d'honoraires de 10%

Le montant estimatif des travaux s'élève à 200.000 €TVAC dont un subside escompté de 80.000 € TVAC en provenance de la RW – Appel à projet Ecobâtis

Les travaux débiteront en 2019.

Salle de village de Beffe

Au cours de sa séance du 28 février 2018, le conseil communal a décidé d'émettre un avis favorable sur le principe de remplacer le projet initial (Transformation de la salle de village de Beffe) par la construction d'une nouvelle salle à proximité de l'église.

Au cours de sa séance du 02 mars 2018, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet ***pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'une nouvelle salle de village à Beffe***.

Par délibération du 27 avril 2018, le collège communal a attribué le marché à HP-Architecture pour un pourcentage d'honoraires de 6,5%

Au cours de sa séance du 02 mars 2018, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la ***désignation d'un coordinateur sécurité pour les travaux de construction d'une nouvelle salle de village à Beffe***.

Par délibération du 20 avril 2018, le collège communal a attribué le marché au Bureau d'études RAUSCH & Associés, Rue de la Chapelle, 159 à 6600 Bastogne, pour un pourcentage d'honoraires de 0,55%.

Les travaux doivent être réalisés pour la fin de l'année 2019.

Construction d'un cabinet rural médical

Au cours de sa séance du 26 juin 2018, le conseil communal a pris la décision de principe de construire un cabinet rural à Rendeux et a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux de construction d'un cabinet rural à Rendeux

Le montant estimé du marché s'élève à 300.000 € dont un subside accordé de 100.000 € de la Région Wallonne et de 25.000 € dans le cadre du Fonds Filux (pour l'aménagement du cabinet).

Patrimoine privé

- Au cours de l'année 2019, la commune envisage d'acquérir divers immeubles et terrains en fonction des opportunités qui se présentent.
- De réaliser des travaux de rénovation à la passerelle de Ronzon

Modernisation de l'administration communale

Au cours de l'année 2019, la commune envisage :

- De lancer un marché de gestion du courrier entrant/sortant
- De lancer un marché pour le renouvellement du matériel informatique
- De lancer un marché pour le renouvellement de la centrale téléphonique
- De lancer un marché de désignation d'un auteur de projet pour le remplacement du système de chauffage

F.35-36 : 369 POMPIERS.

La Zone de Secours, qui regroupe les 44 communes luxembourgeoises et la Province de Luxembourg, reste confrontée à deux défis essentiels : la vétusté du charroi des véhicules d'intervention et le souhait grandissant d'une professionnalisation du corps des pompiers.

Dans le premier cas, l'amortissement des véhicules n'avait jamais été pris en compte les années antérieures ; dans le second cas, le volontariat montre des limites en termes de disponibilité notamment.

Notre participation a évolué comme suit ces dernières années :

2010	122.057,11€
2011	136.902,28€
2012	139.894,46€
2013	139.499,13€
2014	140.337,28€
2015	139.499,12€
2016	141.855,30€
2017	144.692,41€
2018	150.480,10€

La quote-part de la commune dans le budget de la Zone de secours est faite sous forme d'avances trimestrielles à la Province.

L'entrée en vigueur de la réforme des services d'incendie impliquant la mise en place d'une zone de secours unique a eu le 1^{er} janvier 2015.

Sur base des informations transmises par le Gouverneur, le montant de notre contribution devrait s'élever pour l'année 2019 à **151.813,80€**, soit une indexation de 2,28% par rapport à la contribution 2018.

F.3 : 399 JUSTICE-POLICE

Depuis la réforme des polices en 2001, l'évolution de notre contribution est la suivante :

2003	116.920,84 euros
2004	116.920,84 euros
2005	119.259,26 euros
2006	119.259,26 euros
2007	119.259,26 euros

2008	119.259,26 euros
2009	119.259,26 euros
2010	119.259,26 euros
2011	127.568,77 euros
2012	130.109,12 euros
2013	139.178,11 euros
2014	141.265,78 euros
2015	141.257,50 euros
2016	147.589,25 euros
2017	156.411,49 euros
2018	167.321,65 euros

Dans le cadre du **budget 2019**, sur base d'informations en provenance de la zone de police, il est prévu de porter notre contribution à **172.571,28 €**, soit une augmentation de 3,13%.

Cette augmentation permettra de prendre en compte, outre les augmentations salariales (avancements barémiques, contributions patronales pour les pensions), les charges d'emprunt liées aux emprunts consentis pour les investissements en bâtiments.

En matière de sécurité routière :

Au cours de l'année 2018, la commune a décidé de procéder, via la centrale de marché initiée par la Province du Luxembourg, à l'acquisition de 3 radars fixes préventifs de manière à accroître la sécurité sur les routes communales. Ces radars préventifs ont été installés entre Beffe et Trinal, à l'entrée de Magoster et sur la RR833.

Pour 2019, il est prévu d'acquérir plusieurs radars préventifs fixes supplémentaires, un crédit de 6.000€ est prévu à cet effet.

En concertation avec la Direction des routes régionales à Arlon, les travaux suivants ont été réalisés, sur la route *RR888* qui traverse la commune :

- aménagements de sécurisation du carrefour des 4 Bras de Gênes : bande axiale rouge, grand panneau bleu de signalisation en provenance de La Roche vers Marche qui comporte deux grands flashes jaunes clignotants pour indiquer l'imminence du carrefour, bandes sonores de part et d'autre du carrefour, sur la grande route. Ces travaux ont été pris en charge financièrement par la Région wallonne.
- En 2019, la pose de balises interdisant le stationnement des véhicules à proximité du carrefour de Marcourt sur la RR833 sera réalisée. Ce dispositif permettra de sécuriser les véhicules qui, venant de Marcourt, « montent » sur la RR833 (La Roche – Hotton). Ces travaux seront réalisés par la Commune (pose de balises).
- Concernant les routes *communales*, les travaux d'amélioration du tronçon Rendeux-Haut à Chéoux ont été achevés. Un marquage et une signalisation adéquate à hauteur du carrefour dit « Inzéri » ont été installés.

Un crédit de 20.000 € a été inscrit au budget afin de réaliser des aménagements de sécurité routière dans les villages.

F.4 : 499 COMMUNICATION – VOIRIE – COURS D’EAU

Interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux

Parmi les multiples interventions et entretiens réalisés par le personnel du service travaux tout au long de l’année 2018, nous pointerons au titre des réalisations majeures :

- le débouchage de tuyaux et l’entretien systématique des avaloirs.
- interventions ponctuelles dans les logements sociaux.
- l’entretien des voiries communales par la pose de compomac en vue de combler les nids de poules.
- Le sablage et le déneigement des voiries communales en période hivernale.
- l’appui du service travaux pour diverses manifestations (journée de la mobilité, l’opération « Télévie », le festival baroque, journée de la sécurité à l’école, aide ponctuelle pour l’installation d’expositions à Bardonwez...)
- l’entretien des plaines de jeux de la commune.
- l’entretien des circuits VTT de la commune.
- le ramassage des encombrants.
- la reconstruction de la chapelle de Hamoul et l’aménagement de deux parkings
- le débroussaillage des accotements.
- la vérification de la signalisation le long des voiries communales.
- l’entretien des filets d’eau de la commune.
- la tonte du terrain de football B.
- le démontage des sapins de Noël disséminés sur le territoire de la commune.
- l’entretien du parking communal à proximité de l’Espace Moureau à Marcourt.
- la distribution des sacs poubelle durant 2 journées en janvier.
- la participation à l’opération « Rivières propres ».
- le ramassage des déchets le long des voiries communales par un agent exclusivement dédié à cette tâche.
- la préparation de vasques et bacs à fleurs entreposés sur le territoire de la commune.
- l’arrosage de l’ensemble des fleurs.
- L’entretien des parterres de fleurs et la tonte des espaces publics dans les villages de la commune.
- L’aménagement du nouveau local du Patro

Travaux et marchés en cours

➤ **Rue St Jean à Rendeux-Haut (PIC)**

Au cours de sa séance du 10 février 2017, le collège communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d’un *coordinateur sécurité-santé pour les travaux de pose d’égouttage et réfection de voirie à la rue St Jean à Rendeux-Haut*

Par délibération du 22 mars 2017, le Collège communal a décidé d’attribuer le marché à la société SIXCO pour un montant d’honoraires de 0,19%

Le montant estimé des travaux s’élève à 318.048,50€ TVAC, dont 155.366€ de subsides attendus en provenance du SPW.

Les travaux débiteront en 2019.

➤ **Entretien extraordinaire 2018**

Au cours de sa séance du 28 février 2018, le conseil communal a décidé d’approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d’un auteur de projet pour l’étude et la surveillance des travaux d’entretien extraordinaire de la voirie en 2018.

Ces travaux concernent la rénovation de la voirie qui traverse Nohaipré avec remplacement de rambardes et la rénovation d’une voirie à Magoster.

Au cours de sa séance du 02 mars 2018, le collège communal a décidé d’approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d’un auteur de projet pour l’étude et la surveillance des travaux d’entretien extraordinaire de la voirie en 2018.

Par délibération du 20 avril 2018, le collège communal a attribué le marché au Service Provincial Technique, Square Albert 1er, 1 à 6700 ARLON, pour un pourcentage d'honoraires de 2,8%.

Au cours de sa séance du 02 mars 2018, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité pour les travaux d'entretien extraordinaire de la voirie en 2018

Par délibération du 20 avril 2018, le collège communal a attribué le marché au Bureau d'études RAUSCH & Associés, Rue de la Chapelle, 159 à 6600 Bastogne, pour un pourcentage d'honoraires de 0,55%.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 240.413,33 €, 21% TVA comprise ;

Les travaux débiteront en 2019 et ont été confiée à l'entreprise ROBERTY.

➤ **Passerelle de Ronzon**

La passerelle enjambant l'Ourthe à Ronzon nécessite des travaux d'assainissement/rénovation. En effet, la structure basse de la passerelle est attaquée par un champignon. Une expertise technique a été menée et des recommandations à suivre ont été formulées.

Un auteur de projet a été désigné en 2018, il s'agit de le Bureau d'Etudes RAUSCH et associés

Au budget 2019, nous prévoyons un montant de 100.000 euros pour les travaux de rénovation/réparation.

Des discussions sont en cours avec l'entreprise TVB qui a réalisé l'ouvrage, afin que celle-ci reconnaisse sa part de responsabilité et qu'elle finance les travaux de rénovation des bois attaqués. Une action en justice n'est, à ce stade, pas à exclure.

➤ **Aménagement d'une voie lente entre Jupille et La Roche**

Au cours de sa séance du 24 octobre 2017, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'une piste cyclo-pédestre entre le village de Jupille et la liaison La Roche-en-Ardenne – Cielle existante. Par délibération du 22 décembre 2017, le collège communal a attribué le marché au Service Provincial Technique pour un pourcentage d'honoraires de 4,05%.

Au cours de sa séance du 20 avril 2018, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclo-pédestre entre le village de Jupille et la liaison La Roche-en-Ardenne – Cielle existante. Par délibération du 27 avril 2018, le collège communal a attribué le marché au bureau d'études Rausch et Associés au taux d'honoraires de 0,45%.

Ce marché sera réalisé en partenariat avec la commune de La Roche-en-Ardenne

Une subvention de 438.480 € a été accordée pour ce projet dans le cadre d'un appel à projet FEDER(50% pour Rendeux et 50% pour La Roche).

Une subvention complémentaire 150.000 € a été accordée à la Commune de Rendeux par la Région Wallonne dans le cadre de la promotion de la mobilité douce.

Faisant suite aux réunions de coordination qui se sont déroulées pour ce dossier, le SPW-Département Nature et Forêts a imposé la réalisation d'une évaluation des incidences sur l'environnement. Cette étude devait se dérouler sur une période s'étalant du printemps à la fin de l'automne. Les résultats de l'étude et les recommandations sont attendus pour mi-décembre 2018.

➤ **Réalisation d'une liaison lente entre l'école et l'Espace Schérés**

Au cours de sa séance du 23 janvier 2018, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'une liaison cyclo piétonne sécurisée entre Rendeux-Haut et le réseau cyclable existant. Par délibération du 23 février 2018, le collège communal a attribué le marché au Service Technique Provincial au taux d'honoraires de 3,25%

Au cours de sa séance du 14 mars 2018, le collège communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un coordinateur sécurité. Par délibération du 20 avril 2018, le collège communal a attribué le marché au bureau d'études Rausch et Associés au taux d'honoraires de 0,60%.

Le montant estimé du marché s'élève à 350.000€. Les travaux concernent la réalisation d'un chemin bétonné de type « ravel », la pose de l'éclairage et l'aménagement d'un espace de convivialité devant l'école communale et la sécurisation du parking.

Pour mener à bien ce projet, la commune bénéficie de deux subventions:

- 100.000 € dans le cadre de l'appel à projet « *Mobilité douce* »;
- 150.000 € dans le cadre de l'appel à projet « *Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralité de nos communes* »

➤ **Liaison lente Rendeux-Bas**

En date du 14.11.2018, la Région a notifié l'octroi d'une subvention de 100.000€ à la Commune de Rendeux pour la création d'une voie lente sécurisée à Rendeux-Bas. Cette subvention est accordée dans le cadre d'un appel à projets auquel la Commune avait répondu. Un Crédit est inscrit au budget extraordinaire 2019 afin de désigner un auteur de projet

➤ **Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021)**

Au cours de l'année 2019, la commune sera invitée à introduire son plan d'investissement communal. Des crédits sont prévus au budget extraordinaire en vue de désigner les auteurs de projet pour les dossiers suivants :

- Voiries de Devantave ;
- Voirie de la Maladrie ;
- Voiries de Marcouray ;
- Pont de Marcourt.

➤ **Equipement du service travaux**

Au niveau de l'équipement du service travaux, au cours de l'année 2018, la commune a procédé au *remplacement d'un camion* au montant de 138.206,20€ TVAC.

Pour 2019, il est prévu de procéder à l'acquisition :

- d'un véhicule d'occasion pour le service travaux (15.000 € tvac)
- d'échafaudages
- d'une scie à tarmac
- d'un nettoyeur haute pression
- d'une hydro cureuse

L'engagement d'étudiants durant la période estivale sera poursuivi selon les modalités à arrêter début 2019.

En 2019, il est prévu un crédit de 15.000 pour l'abattage d'arbres le long de la RR833.

F.5 : 599 COMMERCE, INDUSTRIE, TOURISME

Dans le domaine touristique, l'effort de mobilisation et de financement reste soutenu. En effet le tourisme a un impact certain sur tous les commerces locaux et sur le secteur Horeca de l'entité. Rendeux compte autant de seconds résidents que d'habitants, plus de 700 emplacements de camping, de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Pendant la période estivale, on évalue la population de Rendeux à plus de 10 000 personnes pour +/- 2750 habitants.

Les réalisations se retrouvent dans différents domaines tels, la tenue à jour du site internet, l'entretien de chemins touristiques, l'aide à des manifestations, l'aménagement d'entrées de villages, l'entretien des voies cyclables...

Trois agents communaux de propreté, dont 2 anciens agents « Wallonet » engagés à durée indéterminée depuis juillet 2010 sont associés au service « espaces verts » pour entretenir, aménager, embellir notre patrimoine touristique (tables d'orientation, promenades balisées, placettes de villages, chapelles, croix, anciens puits, propreté des villages et axes routiers...).
Le service immondices assume 2 passages par semaine en période estivale.

En partenariat avec la commune de La Roche et le R. S.I. de Marcourt-Beffe dans le cadre de la semaine de la mobilité, la manifestation « *un dimanche à vélo* » a été organisée le dimanche 16 septembre 2018.

Suite à la réforme des Maisons du Tourisme approuvée par le Gouvernement wallon au cours du dernier trimestre 2016, *la commune a rejoint un nouvelle Maison du Tourisme qui regroupe les communes d'Erezée, Manhay, Rendeux, La Roche-en-Ardenne et Houffalize : Cœur de l'Ardenne au Fil de l'Ourthe et de l'Aisne*

La commune soutient financièrement le R.S.I de Marcourt-Beffe, le Cercle Nature Culture Tourisme, le CIRAC, le Miroir Vagabond, le Gal Pays de l'Ourthe, l'asbl Lire au Fil de l'Ourthe.

Depuis l'année 2016, un subside global de 3300€ est alloué au *R.S.I de Marcourt-Beffe* (soit 1,25€ indexé par habitant). Ce subside sera maintenu en 2019.

En 2019, la commune mettra en place une coordination culturelle sur les communes de Rendeux et Manhay. La dotation des communes sera de 1,33€ par habitant en 2019 pour arriver à 2,85€ en 2023. La personne sera engagée par la MCFA, avec mise à disposition d'un pc portable et un gsm par la MCFA. La commune mettra à disposition un bureau et une armoire fermée à clé.

Sur le plan économique, la commune verse chaque année une cotisation aux intercommunales IDELUX et AIVE. Pour 2019, une somme de 12.500€ est prévue à cet effet.

En application de l'arrêté royal du 09 mai 2007 relatif à l'occupation au travail le dimanche dans les magasins de détail et les salons de coiffure situés dans les stations balnéaires et climatiques ainsi que dans les centres touristiques, *la commune de Rendeux est reconnue depuis le 25 août 2015 comme centre touristique* par un arrêté du Ministre Fédéral de l'Emploi.

Pour 2019, il est prévu *de remplacer les bancs des promenades abimés ou détériorés par le temps.*

Un crédit de 20.000 € est inscrit au budget extraordinaire en vue de l'aménagement d'équipements touristiques (mise en valeur de site, aménagement de points de vue, ...)

Un crédit de 20.000 € est également inscrit en vue de la restauration du petit patrimoine (chapelle, calvaires, ...)

Durant la période hivernale, les ouvriers du service travaux poursuivront la confection de *bancs touristiques*.

F.6 :699 AGRICULTURE ET FORET

Agriculture

Au cours de l'année 2018, la commune a procédé aux réalisations suivantes :

- ramassage des plastiques agricoles.
- empièchement de voiries forestières
- remise en état des points d'eau des agriculteurs.
- remise en état de voiries forestières.
- remise en état de plusieurs voiries agricoles.
- Enlèvement, par entreprise, d'arbres tombés entre Marcourt et Jupille.
- Abattage d'arbres à Rendeux, Marcourt, Bois d'Arlogne...

Au cours de l'année 2019, la commune procèdera à l'acquisition

- d'une broyeuse
- d'un plateau de coupe pour le tracteur tondeuse, en remplacement de l'actuel cassé

L'administration communale poursuit son aide au monde agricole.

Le subside pour le *forage d'un puits* est de 700€.

L'aide financière pour l'aménagement de fumières, fosses à purin et/ou à lisier est dorénavant de 6€ par m² de dalle de fumier avec collecte de jus limités aux 200 premiers m², 6€ pour les 100 premiers m³ et 3€ par m³ supplémentaire jusqu'à 200 m³ maximum.

Ces subsides restent d'application pour l'année 2019.

La *taille des haies en zone agricole* s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et restera en vigueur pour 2019.

La *herse étrille* acquise en 2010 au montant de 10.550€ TVAC continue à être mise à disposition des agriculteurs qui le souhaitent à des conditions préférentielles.

Depuis 2016, la commune octroie une aide pour le *chaulage des terrains agricoles*.

Chaque agriculteur domicilié sur la commune (à titre principal ou secondaire) dispose d'un droit de tirage (contre remise d'une facture de chaulage émise par un entrepreneur agricole ou facture d'achat de chaux) équivalant à 1/3 de la superficie totale de son exploitation (sur base de la déclaration PAC) par année.

Le montant de l'intervention communale est de 15€/ha.

A titre d'exemple, pour une exploitation de 90ha l'agriculteur dispose, par année, d'un droit de tirage de 450€, soit 15€ x 30 ha.

Cette aide est maintenue pour l'année 2019.

Les conditions de *location des terrains d'aisance* communaux arrêtées par le Conseil communal au cours de sa séance du 24 septembre 2014 pour une période de 9 ans restent d'application :

- le montant de la location annuelle est fixé à 100€ HTVA/Ha, à indexer chaque année.
- les terrains d'aisance sont réservés exclusivement aux agriculteurs à titre principal.
- toute forme de sous-location est strictement interdite.

Au cours de sa séance du 28 mars 2018, le conseil communal a émis un avis favorable sur l'échange de parcelles avec les consorts ROBERTY et de prendre en charge les frais inhérents à l'opération

Au cours de sa séance du 28 juin 2018, le conseil communal a décidé d'acquérir une parcelle agricole pour un montant de 4.000 € :

- lieu-dit « entre eux cresses », cadastrée comme terre, section B, numéro 143 d'une contenance de 33a 00ca.

Au cours de sa séance du 28 juin 2018, le conseil communal a obtenu une donation de parcelles agricoles :

- Section D, numéro 431B, pré sis en zone agricole d'une contenance de vingt-deux ares 87 centiares (22 a 87 ca) ;

Au cours de sa séance du 30 octobre 2018, le conseil communal a décidé d'acquérir une parcelle agricole pour un montant de 5.000 € :

- 1^{ère} division RENDEUX, section D, n° 0034 (33 a 20 ca)

Au cours de sa séance du 26 juin 2018, le conseil communal a *décidé d'acquérir au montant de 4.000€ la parcelle suivante située en zone agricole :*

- Lieu-dit « Entre eux Cresses », cadastrée comme terre, section B, numéro 143 d'une contenance de 33a 00 ca.

Un crédit de 15.000 € est inscrit au budget extraordinaire en vue de désigner un auteur de projet dans le cadre de la rénovation des voiries agricoles (dossier subsidié).

Forêt

Au cours de sa séance du 06 avril 2018, le collège communal a procédé à l'attribution du marché public relatif aux *travaux forestiers* pour l'année 2018.

Le marché a été scindé en 36 lots répartis sur 4 triages, pour un montant total de 87.738,25€ TVAC.

Les *ventes de bois* ont procuré (chablis compris) une recette de 534.313,94€, soit 58.260,28€ de plus que lors de la vente de bois de 2017 (592.574,22€).

La commune de Rendeux est confrontée à l'heure actuelle à une recrudescence de résineux scolytés suite notamment aux faibles pluies du printemps et à la sécheresse exceptionnelle de cet été. Dans l'intérêt d'une saine gestion du patrimoine forestier communal, et suite à une proposition du DNF, le Collège communal a décidé en urgence d'effectuer une vente anticipative de chablis scolytés. Il y a actuellement 3.000 m³ identifiés de chablis scolytés.

Pour 2019, une estimation de vente de bois de 300.000€ est prévue. Il est difficile d'évaluer à ce stade l'impact de la problématique des scolytes sur les prochaines ventes.

Au cours de sa séance du 18 avril 2016, le conseil communal a approuvé le nouveau parcellaire des forêts communales établi par le Département Nature et Forêts du SPW. La forêt communale de Rendeux compte à l'heure actuelle 1722 hectares, composés de 52% de feuillus et 48% de résineux.

Les locations immobilières de chasses ont été relouées pour une période de 12 ans au cours du mois de juin 2010 (séances des 4 et 25 juin 2010). Cette location a rapporté en 2018, la somme de 160.503,28€ (hors déduction du précompte mobilier).

Au cours de sa séance du 28 février 2018, le conseil communal a décidé *d'acquérir au montant de 6.700€ les parcelles suivantes situées en zone forestière :*

- 1DIV/RENDEUX/1 D1050 d'une contenance de 4.980m²

Au cours de sa séance du 26 juin 2018, le conseil communal a *décidé d'acquérir au montant de 6.500€ les parcelles suivantes situées en zone forestière :*

- Division Marcourt / 4C1505 E – bois – 1120 m²
- Division Marcourt / 4C1505 D – bois – 2160 m²
- Division Marcourt / 4C1505 C – bois – 2400 m²
- Division Marcourt / 4C1505 B – bois – 2010 m²
- Division Marcourt / 4C1505 A – bois – 2470 m²

Au cours de sa séance du 28 août 2018, le conseil communal a *décidé d'acquérir au montant de 2.000€ les parcelles suivantes situées en zone forestière :*

- Parcelle en nature de bois, cadastrée section C, numéro 795H d'une contenance de un are nonante centiares (01a 90ca)
- Parcelle en nature de bois, cadastrée section C, numéro 794N d'une contenance de six ares vingt centiares (6a 20ca)

Dans le cadre du budget 2019, une somme de 40.000€ est réservée afin de disposer des fonds nécessaires à *l'acquisition de nouvelles parcelles* jugées intéressantes par les agents du DNF.

Des investissements en plantation sur +- 20 hectares sont prévus pour 2019 ainsi que des *travaux d'élagage et de dégagement par les étudiants et les ouvriers communaux.*

Des entretiens de chemins forestiers et agricoles et des *dégagements de sentiers seront également effectués en fonction des priorités et des demandes.*

F.70-72 :729 ENSEIGNEMENT COMMUNAL (PRIMAIRE ET GARDIENNE)

Les bâtiments de l'école communale continuent à bénéficier de l'attention constante des services communaux. Au cours de l'année 2018, la commune a procédé à divers aménagements en vue d'améliorer au quotidien, la sécurité et le bien-être du corps enseignant et des enfants.

Nettoyage par les étudiants des bâtiments scolaires au cours des mois de juillet et août.

L'action pédagogique bénéficie d'autant d'attention. En voici les principales actions.

L'école a participé au cross « jeune en forme » que l'Adeps organise depuis plusieurs années.

L'école communale participe également au programme « Fruits et légumes à l'école » qui est cofinancé par l'Europe et la Wallonie. Chaque mercredi, durant 25 semaines (d'octobre à mai), des fruits sont distribués gratuitement.

Le choix des fruits est effectué en fonction des saisons.

Un marché a été réalisé et attribué à la société GOSSIAUX Frères de Rendeux

L'effort financier communal pour l'organisation du cours de langue néerlandaise est maintenu. Pour rappel, ce dernier est donné de la 3^{ème} maternelle à la 4^{ème} primaire à raison d'une heure par semaine. En 5^{ème} et 6^{ème} primaires, les élèves ont le choix entre un cours d'anglais ou de néerlandais sur base de périodes organiques.

En informatique, un cours d'une période/semaine est organisé dans chaque classe dès la 3^{ème} maternelle. L'école dispose désormais de 12 ordinateurs suite au projet Cyberclasse.

Au niveau de la natation, dès la troisième maternelle et jusqu'en 6^{ème} primaire, un cours est dispensé à la piscine de La Roche. Globalement, ceci représente une quinzaine de séances par an puisque les cours sont suspendus et remplacés par la gymnastique durant la période hivernale.

Tout comme l'année scolaire précédente, l'école dispose d'une classe passerelle.

Au cours de l'année 2018, la commune a procédé aux investissements suivants :

- La construction d'une annexe à la salle de gymnastique
- L'aménagement du bureau de la direction

Au cours de l'année 2019, la commune envisage, en collaboration avec le CPAS, de proposer un service de repas chauds à l'école. Ce projet s'inscrit également de la cadre de la promotion de l'alimentation saine et des produits locaux.

Durant l'année 2019, la commune envisage :

- Le traçage de lignes dans la cour de récréation
- L'acquisition d'un module extérieur
- L'acquisition d'un lave-vaisselle
- L'acquisition de mobilier....

Au cours de sa séance du 11 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un *auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'isolation* de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché d'étude à la SPRL ATRIUM Architectes de Habay au taux d'honoraires de 8,7%.

Au cours de sa séance du 20 février 2015, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la *désignation d'un coordinateur sécurité-santé pour les travaux d'assainissement énergétique* de l'école communale.

Par délibération du 29 mai 2015, le collège communal a décidé d'attribuer le marché de coordination sécurité-santé à la société GENITEC de Namur au taux d'honoraires de 0,25%.

Les travaux toujours en cours concernent le remplacement de la chaudière le remplacement des menuiseries extérieures et la ventilation.

Un crédit de 767.889,32€ (honoraires compris) au budget extraordinaire 2018 pour la réalisation des travaux.

Pour rappel, un subside UREBA exceptionnel de 340.000€ en provenance du SPW est d'ores et déjà acquis.

Une demande de subside UREBA Classique pour les stores extérieurs a également été introduite

Par délibération du 10 novembre 2017, le collège communal a décidait de lancer un marché d'achat et de pose de stationnements vélos à l'école communale

Montant estimatif : 13.000€TVAC

Cet achat a été subventionné à concurrence de 75%

Le montant réservé pour la commune s'élève à 9.080 € (courrier du SPW du 18.07.2017)

Les travaux sont terminés.

En 2019, il est prévu de désigner un auteur de projet pour procéder à l'installation des toitures de l'école communale dans le cadre du programme prioritaire des travaux (PPT).

F.767 : 767 : BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE

Depuis de nombreuses années, nous finançons 2 arrêts par mois (1heure chacun) du bibliobus de la Province : 1 arrêt à l'école communale, l'autre au centre du village de Rendeux-Haut à proximité de l'école libre.

F.76-77-78 : 789 EDUCATION –POPULATION ET ARTS

Vie associative

La plupart des villages de la commune sont animés par un ou plusieurs comités qui poursuivent des objectifs différents. Ces comités organisent dans la commune des événements de toutes sortes (kermesses, bouquinerie, marchés, fêtes de la musique, marché de Noël,...). Un soutien financier annuel et logistique est apporté à chacun de ces comités par la commune.

Dans plusieurs villages, une salle communale est mise à la disposition des groupements et des villageois. Ces salles sont entretenues par les comités pour les petits entretiens, les grands aménagements étant assumés soit en partenariat soit par la commune.

Par délibération du 08 juin 2018, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché de fourniture de chaises pour la salle de Devantave à la société PROMATOME pour un montant de 2.397,00 € HTVA.

Parmi les aménagements réalisés par la commune au cours de l'année 2018, on peut citer notamment :

- La fabrication et la pose de bancs à la plaine de jeux de Devantave, à l'espace Schérés et à divers endroits de la commune
- Une aide logistique lors d'évènements divers

Au cours de l'année 2019, la commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement à la salle d'Hodister

Au cours de l'année 2019, une subvention extraordinaire de 5.000 € est prévue cette année dans le cadre du lancement d'un appel à projets communal à destination des Comités. Les modalités de cet appel à projets restent à préciser.

Vie culturelle

- Un subside de 150€ est alloué à la M.C.F.A. qui organise chaque année l'opération « **Noël au Théâtre** ».
- Par délibération du conseil communal du 27 juin 2017, la commune de Rendeux a approuvé le nouveau **contrat programme** pour les exercices 2019 à 2023. La Commune octroie chaque année un subside de fonctionnement à la MCFA de Marche-en-Famenne d'un montant de 0,70€ par habitant, soit 1.806€ pour l'année 2018. Cette intervention sera maintenue en 2019.
- Depuis 2017, la commune de Rendeux en partenariat avec la MCFA organise **un concert à l'Espace Schérés**

- En 2018, il a lieu le 12 janvier 2018 et s'intitule concert « *Lalma* »
 - En 2019, il aura lieu le 12 janvier 2019 et s'intitule concert « *Wata Wata* »
- Depuis 2016, afin de respecter le principe d'égalité entre les associations de la commune, un subside de fonctionnement est octroyé au **RSI et au CIRAC**. En 2018 le montant de l'intervention s'élevait à de 3.371,55€. Ce subside sera maintenu pour l'année 2019.
 - L'association « **le Maillon** », établie dans l'ancien local de l'aubaine à Rendeux, collecte, trie et redistribue des vêtements de seconde main.
 - En partenariat avec la ligue des familles, le CPAS, le CIRAC et la commission santé, la commune a organisé, le 18 mars 2018, un évènement de soutien à l'**opération TELEVIE** lequel a remporté un vif succès.
 - **Le Contrat de Pays**, lancé en 2002, regroupe 6 communes. Le Contrat de Pays organise des ateliers créatifs pour les enfants au Centre CIRAC et au Centre couleurs du monde, s'implique dans différents projets théâtraux sur la commune et dans l'accueil temps-libre. Le Contrat de Pays est venu à expiration en 2008 et a été reconduit pour un nouveau contrat dénommé COS (Culture Ourthe Salm). Par délibération du 26 juin 2018 le conseil communal a décidé d'octroyer une subvention de 3.508,80€ pour l'année 2018. Cette subvention est reconduite en 2019.
 - Au cours de l'année 2018, la commune a soutenu tant financièrement que logistiquement le **festival de Musique Baroque en Famenne-Ardenne** qui s'est déroulé à Rendeux et dans les villes et villages environnants (Hotton, Marche et Erezée) du 12 au 14 octobre 2018. Pour l'année 2019, la commune de Rendeux maintiendra son soutien à l'organisation de la 6^{ème} édition du Festival de Musique Baroque, à concurrence d'un montant de 2.500€.
 - Le projet « **La vallée à vélo** » a été reconduit le 16 septembre 2018. La route régionale située entre La Roche et Marcourt était pour l'occasion fermée à la circulation automobile. Un public nombreux a participé à cet événement. La commune de Rendeux a organisé cette journée en partenariat avec le syndicat d'initiative de Marcourt
 - Lancé dans le cadre **de Leader +** et situé dans le Moulin de Bardonwez, le centre de documentation de l'Ourthe moyenne a collaboré au lancement d'un nouveau projet de « Lecture publique » en partenariat avec les communes de Rendeux et La Roche et la bibliothèque de La Roche. Ce projet de lecture publique est dorénavant porté par l'ASBL « **Lire au fil de l'Ourthe** », laquelle regroupe des représentants des communes de Rendeux et La Roche, du centre de documentation, de la bibliothèque de La Roche, et des particuliers. L'objectif principal de la nouvelle ASBL est de permettre à tout un chacun de disposer d'une documentation sur tous les thèmes développés au niveau de la vallée de l'Ourthe afin de s'approprier les connaissances liées au territoire de l'Ourthe moyenne et à la vie de ses habitants.

3 axes de travail ont été définis :

- Le premier axe vise à collecter, à conserver et à classer des documents anciens et contemporains relatifs à la région ou aux problématiques rencontrées dans le monde rural.
- Le deuxième axe réside dans la récolte de la mémoire collective historique et contemporaine de la vallée de l'Ourthe.
- Le dernier axe porte sur la diffusion et l'animation sous la forme de prêt de 12 expositions itinérantes.

Pour 2017 et 2018, l'ASBL « Lire au Fil de l'Ourthe » a bénéficié d'une allocation de 20.000 €/an de la Fédération Wallonie Bruxelles pour financer deux emplois mi-temps.

Une somme de 15.000€ a été allouée en 2018 par le Conseil communal et reste d'application pour l'année 2019 au titre de contribution annuelle de la commune dans les frais de fonctionnement et de personnel de l'ASBL.

- Au cours de sa séance du 20 novembre 2013, le conseil communal a donné son accord de principe pour poursuivre sa collaboration avec les 6 autres communes dans le cadre de la nouvelle programmation LEADER 2015-2020. Pour mémoire, le GAL de l'Ourthe Moyenne rassemble actuellement 7 communes (Durbuy, Erezée, Hotton, Rendeux, Manhay, La Roche, Houffalize). Dans le courant de l'année 2015, le GAL a été sélectionné par le Gouvernement wallon pour concrétiser ses projets. Les thématiques proposées sont axées sur le développement économique du territoire. Un subside annuel de 5.000€ est alloué au GAL.

Par délibération du 24 octobre 2017, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside complémentaire au GAL dans le cadre du projet Rénov Energie, le montant annuel pour l'exercice 2018 a été fixé à 1.036€. Le projet devra être évalué fin d'année avant d'envisager sa reconduction.

- Le Service travaux de la commune, en collaboration avec le CPAS, a aménagé **un nouveau local pour le Patro** dans les anciens garages ROISEUX. Les travaux sont à présent terminés et les locaux sont opérationnels.

Sur le plan sportif

Le soutien aux différents clubs sportifs ainsi qu'aux sportifs de la commune n'a pas connu de changement.

La présence de Rendeux à des manifestations extérieures a été assurée comme d'habitude :

- au mémorial Van Damme qui s'est déroulé le 31 août 2018 à Bruxelles.

La commune de Rendeux a pérennisé le programme '*Je cours pour ma forme*'.

Santé et convivialité sont les principaux objectifs du programme d'initiation à la course à pied. Le programme s'adresse à des personnes peu ou pas sportives souhaitant reprendre ou démarrer une activité physique. Deux sessions ont eu lieu au cours de l'année 2018. Le programme sera renouvelé en 2019

Au cours de sa séance du 28 février 2018, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside de 250€ à la P'tite école pour l'organisation du jogging du 04 mars 2018. Au cours de sa séance du 26 juin 2018, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside complémentaire de 450€.

Au cours de sa séance du 28 février 2018, le conseil communal a décidé d'octroyer un subside de 1.750€ aux Cramponneurs pour l'organisation de l'Enduro VTT des 07 et 08 avril 2018

Par délibération du 28 novembre 2017, le conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé d'élaborer un projet de construction d'un **terrain multisports sur la commune**. Une aire de pumtrack complètera l'infrastructure. Un subside sera sollicité auprès d'Infrasport (75%)

Les espaces verts

Depuis quelques années, le budget consacré au service « espaces verts » témoigne de la volonté de la commune d'offrir un caractère attractif à ses habitants ainsi qu'à ses nombreux visiteurs.

Le service veille aux entretiens des abords de tous les bâtiments communaux, des églises, des cimetières, des places de villages, du complexe scolaire,...

Il entretient par ailleurs le patrimoine lié à l'accueil des touristes et participe chaque année à l'opération « rivières propres » en collaboration avec les contrats de rivière Ourthe et Lesse et Idélux.

Différents endroits stratégiques, dans chaque village, sont embellis, entretenus et fleuris.

Cette année, le village de Rendeux-Haut s'est encore bien illustré au challenge « Village fleuri » lancé par la Province de Luxembourg (montant de 1000€).

La commune de Rendeux a également bénéficié d'un chèque de 500€ dans le cadre du projet « Wallonie en fleurs »

Depuis plusieurs années déjà, la commune de Rendeux adhère au Plan Maya en s'engageant à maintenir et à développer des espaces propices à la vie des abeilles.

La commune s'est engagée dans l'objectif zéro phyto et est aidée dans ses actions par le pôle de gestion différenciée.

La commune participe également à la campagne de fauchage tardif.

F.79 : 799 : CULTES

Au cours de l'année 2018, la commune de Rendeux a attaché une attention toute particulière à l'entretien des bâtiments du culte.

Parmi les réalisations effectuées tant par le service travaux que par les entreprises désignées conformément à la législation sur les marchés publics, on peut citer entre autres :

- Eglise de Gênes – réparations intérieures
- Eglise de Warisy – réparations intérieures et entretien des abords
- Peinture des grilles des cimetières
- Réparations aux toitures de divers bâtiments du culte
- ...

Au cours de sa séance du 11.08.2017, le conseil communal a décidé d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de rénovation du presbytère de Jupille

Par délibération du 26 septembre 2017, le collège communal a attribué :

- Le lot 1 – électricité à la société LAMELEC pour un montant de 10.557,58 € t vac
- Le lot 2 – chauffage à Mr BRASSEUR pour un montant de 18.020 € t vac

Les travaux sont en cours.

Suite à un accident de circulation, la chapelle Sainte-Odile à Hamoul a sérieusement été endommagée en manière telle que sa stabilité était compromise.

Pour des raisons de sécurité, notamment pour les cyclistes et piétons et de manière à préserver à l'avenir la chapelle d'autres collisions, il a été décidé après négociation avec ETHIAS et refus ferme des travaux de réparation préconisés par cette dernière, de procéder à la démolition de la chapelle en vue de sa reconstruction à un endroit plus reculé par rapport à la voirie.

Au cours de sa séance du 15 mars 2016, le collège communal a attribué le marché d'auteur de projet à l'architecte DUCENE de Chéoux au montant de 3.000€ TVAC.

Le montant estimatif des travaux établi par ce dernier s'élevait à 21.936,63€ TVAC.

Les travaux de reconstruction pour lesquels ETHIAS est intervenu à concurrence de 23.000€ (compte tenu de la vétusté), ont été réalisés, s'agissant de la maçonnerie, plafonnage, par le service travaux.

Les travaux sont à présent terminés.

En ce qui concerne l'intervention communale dans les frais de fonctionnement des fabriques d'église, les budgets 2019 transmis par ces dernières (41.187,17€) laissent apparaître une diminution de 614,48€ par rapport à la subvention de 2018 qui pour rappel s'élevait à 41.862,55€.

Cette subvention ne couvre pas l'entretien et la réparation des bâtiments dont la zinguerie et le chauffage requièrent régulièrement une intervention.

En 2019, la commune continuera à octroyer un subside annuel à l'asbl Musée en Piconrue (400 euros) au titre de rétribution pour ses missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Un crédit a également été prévu pour des travaux de rénovation de peinture et revêtement de sol au presbytère de Jupille (10.000 €) ainsi que la rénovation de la chapelle de Waharday

F.82-83 : 839 SECURITE ET ASSISTANCE SOCIALE

Le C.P.A.S. offre de nombreux services à la population fragilisée et précarisée. D'une manière générale, la demande tend à croître parce que le nombre de personnes en situation précaire augmente.

La subvention communale en faveur du C.P.A.S., telle qu'elle apparaît au budget, a évolué comme suit :

- 2012 : 345.000,00€
- 2013 : 358.000,00€
- 2014 : 398.000,00€
- 2015 : 415.000,00€
- 2016 : 425.000,00€
- 2017 : 453.000,00€ + 70.000 en MB
- 2018 : 453.000,00€
- 2019 : 453.000,00€

En outre, depuis toujours, l'aide est plus conséquente que celle qui apparaît dans les budgets dans la mesure où le C.P.A.S. est hébergé dans les bâtiments communaux, aux frais du budget communal.

La nouvelle cuisine du CPAS est opérationnelle depuis le 23 mai 2014.

Les autres services développés par le CPAS sont reconduits en 2019 :

- Service livraison de repas à domicile
- Service d'aides ménagères
- Service des Tournesols (taxi social, lavoir-repassage, magasin de secondes mains, école de devoirs)

En matière d'aide aux personnes à mobilité réduite, la commune participe au financement de l'a.s.b.l. Forum pour la Mobilité. Cette association a son siège à Durbuy et effectue, à la demande, le transport de personnes à mobilité réduite qui n'ont pas accès à des transports en commun adaptés.

Un autre service destiné aux personnes à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion a vu le jour. Il s'agit de la collecte de déchets triés à domicile. Les frais du véhicule sont prévus à la fonction

Assistance sociale comme le C.P.A.S., mais le salaire de la personne figure dans la fonction Immondices.

F.84 :849 : AIDE SOCIALE ET FAMILIALE

Le conseil communal a décidé en date du 06/05/2009 d'allouer une subvention annuelle aux accueillantes d'enfants reconnues par l'O.N.E d'un montant s'élevant à 65€ par équivalent-enfant. Cette subvention est maintenue dans le cadre du budget 2019.

F.85 :859 : EMPLOI

Une somme de 3000€ a été prévue afin de permettre à la commune de répondre aux obligations légales en matière de bien-être au travail

F.872 :872 : INSTITUTIONS DE SOINS

Au titre de contribution de la commune pour couvrir le déficit du secteur de l'aide médicale urgente, une somme de 16.982,59 € a été allouée, en 2018, à l'intercommunale VIVALIA

Une intervention similaire est à prévoir pour l'année 2019.

Par ailleurs, la commune a versé une contribution complémentaire de 8.622,15 € destinée à la constitution d'un fonds d'investissement qui a pour objectifs d'améliorer la capacité d'autofinancement de l'intercommunale VIVALIA au regard des exigences bancaires (30% sur fonds propres) et de réduire le niveau des charges financières.

Ce fonds d'investissement continuera à être alimenté, à l'avenir, de la manière suivante :

- De 2017 à 2026 inclus.
 - Associés = 2/3 de l'apport (2 millions d'euros/an)
 - Médecins = 1/3 de l'apport (1 million d'euros/an)

- De 2027 à 2056.
 - Associés = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)
 - Médecins = 1/2 de l'apport (1 million d'euros/an)

Par ailleurs, la commune continuera à apporter une aide de 1,25 euro par habitant à l'asbl Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne (hélicoptère du Dr Maquoi). Cet hélicoptère intervient très régulièrement sur le territoire communal.

F.875-876 : DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

Le service de collecte et de traitement des déchets est assuré par l'intercommunale Idelux-assainissement. Depuis 2003, la commune est en collecte séparée « sac + sac ».

Le service organise également des collectes des papiers et cartons. Les plastiques agricoles et les encombrants sont collectés par le service communal des travaux.

La commune dispose d'un parc à conteneurs, propriété d'Idelux qui en assure la gestion. Le citoyen qui apporte mensuellement ses déchets triés au parc à conteneurs reçoit une prime annuelle de 20 €. Cette prime de fréquentation reste maintenue pour l'année 2019.

Suite à l'adoption par la Région wallonne d'un décret du 22 mars 2007 modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, la Commune a été contrainte de revoir son règlement taxe en matière de déchets afin d'appliquer le coût-vérité de manière progressive pour atteindre un taux compris entre 95 et 110 % à l'horizon 2015.

Pour 2019, suite à l'adaptation du règlement taxe sur les déchets de manière à intégrer le supplément de coût occasionné par les nouvelles modalités d'organisation des services de collecte en porte-à-porte du papier-carton (consécutives à la fin de l'intervention du SPW à partir de 2018 en faveur de l'AIVE), le taux de couverture des dépenses s'élèvera à 99%.

Depuis 5 ans, un agent communal se charge de collecter les déchets triés au domicile des personnes sans moyen de locomotion. Celle-ci gère aussi les poubelles publiques et lutte contre les dépôts sauvages.

Des actions pour réduire les déchets non triés sont régulièrement proposées aux écoles, aux camps de vacances et aux citoyens.

Les déchets abandonnés le long des routes restent un grand problème, malgré une amende élevée quand l'auteur du dépôt est identifié. Deux agents communaux constatateurs travaillent à cette problématique. Depuis 2010, le règlement de la zone de police Famenne-Ardenne a été adapté de manière à renforcer les sanctions pour les infractions environnementales.

F.877.877 : EAUX USEES

La problématique de l'assainissement des eaux usées domestiques relève du droit européen, transcrit dans le droit de chaque Etat membre.

Pour se conformer aux objectifs fixés par l'Europe, la Région wallonne a dégagé des politiques qui distinguent les zones devant faire l'objet d'un régime d'épuration collective (égouts, collecteurs, station d'épuration publique) des zones dans lesquelles il appartient au particulier d'assurer lui-même l'épuration de ses eaux usées (régime d'assainissement autonome).

Pour aider les personnes ayant à assurer elles-mêmes l'épuration de leurs eaux usées, la Région wallonne a mis en place l'octroi d'un subside pour l'acquisition et la mise en place du dispositif d'épuration individuel pour les immeubles existants avant l'entrée en vigueur des anciens Plans communaux généraux d'égouttage (mués aujourd'hui en PASH) ;

Depuis quelques années, la commune attribue également un subside à l'épuration autonome, dès lors que la prime régionale a été versée au terme d'un processus de contrôle. Seuls les domiciliés peuvent bénéficier de cette prime d'encouragement. Celle-ci résulte de la volonté de la commune d'être active dans le domaine de la protection du milieu aquatique, comme elle s'y est engagée, notamment dans le cadre de sa participation aux contrats de rivière Ourthe et Lesse. Le montant de la prime communale est de 500 euros par installation dans le logement principal du ménage.

En décembre 2006, la réglementation wallonne a été revue. Elle s'articule de la manière suivante pour le régime d'assainissement autonome (anciennement épuration individuelle) :

- le Ministre de l'Environnement établit une liste des zones prioritaires en termes de risques pour la qualité de l'eau (respect des normes européennes) ;
- chaque zone à risque a fait l'objet d'une étude de zone par l'organisme en charge de l'épuration (AIVE en Luxembourg), laquelle contient des recommandations d'assainissement ;
- au terme de l'étude de zone, le Ministre décide si la zone prioritaire doit rester dans le régime de l'assainissement autonome ou si elle doit basculer dans le régime de l'assainissement collectif.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le budget 2019 prévoit un montant de 3.000 euros.

Ce budget pourra être adapté en cours d'année en fonction des demandes.

Concernant l'égouttage, la collecte et la mise en chantier de stations d'épuration collectives, la situation est la suivante.

La pose des égouts relève de la commune. Les travaux de voiries sont subsidiés à 50% par la Région wallonne, dès lors qu'ils sont repris dans un dossier du Fonds régional d'investissement communal.

La construction des collecteurs et des stations d'épuration publiques relèvent de la Région wallonne : c'est l'AIVE qui en est le maître d'ouvrage et la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) en assure la totalité du financement.

Pour les travaux d'égouttage, la commune interviendra à concurrence de 42% à libérer sur 20 ans.

Concernant la station d'épuration de Rendeux à Hamoul qui se situe à la limite communale avec Hotton (Hampteau) - rappel

La notification des travaux a été transmise à l'association momentanée SOCOGETRA-EXELIO, le 17 septembre 2009. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu depuis.

Le montant de l'adjudication s'élève à 1.987.634,90 euros TVAC.

Les travaux d'une durée de 220 jours ouvrables ont débuté dans le courant de l'année 2014 pour se terminer dans le courant de l'année 2015.

L'inauguration de la nouvelle station d'épuration en présence des autorités subsidiantes et des représentants de l'AIVE/SPGE a eu lieu le 24 mai 2016.

Concernant les travaux d'égouttage à la rue Saint-Jean à Rendeux-Haut.

Durant l'année 2019, la commune envisage de réaliser, dans le cadre du Fonds régional d'investissement communal 2017-2018, les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie rue Saint-Jean à Rendeux- Haut.

Le montant estimé des travaux s'élève à 317.655,25€ TVAC, dont 179.930€ de subsides attendus en provenance du SPW.

Les travaux débiteront courant premier semestre 2019

Rappelons que le remboursement des travaux d'égouttage par la commune, pour la part à sa charge, est étalé sur une période de 20 années, conformément aux accords conclus avec la SPGE et la Région wallonne. Pour l'année 2019, une somme de 22.850 euros couvrant le remboursement des travaux effectués sur la P21 (traversée de Rendeux) et ses annexes ainsi que dans les rues du Belvédère, Corette, Emile Dupont, du Château, de la Golette et rue de l'Ourthe doit être prévue dans le cadre du service extraordinaire du budget.

F.878-879 :879 CIMETIERES - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENERGIE

Les cimetières

Concernant les cimetières, au cours de l'année 2018, le service travaux a procédé aux *aménagements suivants* :

- pose de gravier dans les cimetières
- enlèvement des fleurs abîmées
- désherbage des allées
- mise en peinture des grilles dans différents cimetières
- fleurissement des monuments aux morts disséminés sur le territoire de la commune.

- entretien systématique de tous les cimetières pour la Toussaint.
- nettoyage de tous les cimetières de la commune, tant par les ouvriers communaux que par 5 étudiants durant les mois de juillet et août.

Dans le cadre du budget ordinaire 2019, il est prévu, par le biais du service travaux, *d'aménager des ossuaires et des aires de dispersion dans différents cimetières*

Depuis 2017, la commune utilise un *logiciel de gestion des cimetières* afin de disposer de données actualisées en cas de demande de concession en provenance des particuliers.

Les cimetières ont été photographiés par l'intermédiaire de drones pour permettre une cartographie actualisée et informatisée.

Enfin, la commune procédera à quelques travaux dans le cadre du projet Cap'Hirondelles

En matière d'énergie :

- La commune continue d'allouer un subside de 300€ pour **l'installation d'un chauffe-eau solaire**.
- Parmi les projets du Groupe d'Actions Locales (GAL) auxquels nous participons, figure le projet intitulé « **Energie renouvelable et rénovation énergétique** ». Dans ce projet, figure notamment une action baptisée **RénovEnergie**, dont le concept est le suivant :
 - il s'agit d'un service que la commune offre gratuitement à ses citoyens ;
 - l'opération de rénovation peut concerner aussi bien un habitat privé qu'un commerce, qu'une PME ou qu'une exploitation agricole ;
 - les travaux sont réalisés par des entreprises locales de rénovation réunies dans un groupement d'entreprises. Il peut s'agir de travaux d'isolation, d'installation de panneaux solaires et/ou photovoltaïques, d'installation de pompe à chaleur, etc.
 - procurer une aide pour aider les citoyens à trouver des modes de financement adaptés à leur situation ainsi qu'un service d'accompagnement administratif et de suivi technique de leur chantier.

L'objectif final du concept *RénovEnergie* vise à apporter une aide concrète aux habitants pour réduire leur consommation d'énergie et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, en recourant à des énergies renouvelables.

L'action se poursuivra au maximum 3 années. Les communes du GAL interviendront financièrement au prorata de leur population, soit 1.036 euros pour Rendeux. Cette intervention maximale annuelle est un complément de budget à notre participation globale au GAL (5.000 euros/an).

F.9 :939 : LOGEMENT

La politique communale du logement poursuit l'objectif de contribuer à faciliter l'accès au logement pour tous, de proposer des programmes diversifiés et de veiller à la mixité de l'habitat.

Pour concrétiser cette approche, l'action de la commune repose sur plusieurs mesures :

- l'adhésion à l'Agence Immobilière Sociale du Nord-Luxembourg(A.I.S) dont l'objectif est de remettre sur le marché locatif des logements du secteur privé ou public à des loyers intermédiaires entre les loyers pratiqués dans le secteur privé et les logements sociaux ;
- l'actualisation du règlement communal incitatif, le 13/07/2009, qui accorde l'octroi d'un subside à la construction d'habitations. Le montant du subside correspond à 40% du coût du

raccordement au réseau de distribution d'eau et d'électricité, plafonné à 300€ pour chaque raccordement ;

- l'adoption de plans communaux bisannuels du logement (ancrage communal) ;
- l'adoption d'un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ;

Par ailleurs, la commune adhère à la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne qui propose une information variée et des pistes de réflexion sur les multiples aspects de l'urbanisme aujourd'hui.

Le plan communal du logement pour les années 2012 et 2013

- L'aménagement d'un logement d'insertion et d'un logement de transit dans le corps de logis de l'ancienne gendarmerie de Rendeux. Les travaux sont terminés et les deux logements sont déjà occupés
- L'aménagement de deux logements d'insertion dans le corps de logis de l'ancienne Ferme Schérès à Rendeux-Haut. Les travaux ont été terminés en 2018. Le montant final des travaux s'élève à 377.345,08 €. Les deux logements sont déjà occupés.

Le plan communal du logement pour les années 2014 à 2016

- L'aménagement d'un logement de transit dans le corps de logis attenant à la salle de village de Beffe (4 chambres). Ce projet a été abandonné. La raison de cet abandon tient à l'important dépassement budgétaire constaté lors de la procédure d'attribution du marché.
- L'aménagement de deux logements pour personnes âgées dans le cadre de la création d'un ensemble intergénérationnel derrière l'ancienne gendarmerie de Rendeux. Une modification de l'ancrage a été sollicitée auprès du Gouvernement wallon afin de remplacer ce projet de construction par un projet de rénovation de la villa STRYMES à Ronzon en vue d'y aménager 2 logements, dont un adapté aux PMR.

Afin de respecter les obligations fixées par la Région wallonne en matière de politique du logement, le Conseil communal a adopté en date du 28 août 2018.

1. Un règlement taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour l'exercice 2019

L'objectif de cette taxe est double :

- Lutter contre l'inoccupation des logements ;
- Eradiquer les chancres de nos villages.

Le règlement vise les immeubles inoccupés qui sont destinés au logement, mais également les immeubles destinés à l'exercice d'une activité économique.

Les immeubles doivent être inoccupés pendant une période comprise entre deux constats consécutifs distants d'une période de 6 mois.

Le taux de la taxe est fixé à 20 € du mct de façade (la première année). (Il y a lieu de considérer la façade où est située la porte d'entrée principale).

Le montant de la taxe est obtenu en multipliant le taux de la taxe par le nombre de mètres courants de façade à chacun des niveaux inoccupés de l'immeuble, à l'exception des caves et sous-sols.

La taxe est plafonnée à 1000 € par immeuble.

Les cas d'exonération sont prévus :

- Si le propriétaire démontre que l'inoccupation est indépendante de sa volonté ;
 - Lorsque des travaux sont en cours (1 an si travaux non soumis à permis d'urbanisme, 2 ans pour les travaux soumis à permis d'urbanisme)
2. La création d'un service communal du logement et la tenue d'un inventaire des logements inoccupés et des terrains à bâtir.

MOBILITE

Au cours de sa séance du 25 octobre 2016, le conseil communal approuvait le *plan intercommunal de mobilité (PICM)*, lequel regroupe les communes de Durbuy, Erezée, Hotton, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Rochefort et Somme-Leuze.

Parmi les thématiques développées sur Rendeux, on trouve :

- Réseau routier – Proposition de hiérarchie viaire et régime de vitesse.
- Les transports publics – Lignes scolaires et complémentarité par du transport alternatif.
- Réseau cyclable.
- Les fiches actions (Carrefour N888/Quatre-Bras-de-Gênes (réalisation des travaux en 2019), entrées des villages de Beffe et de Magoster, modalités de mise en œuvre de radars préventifs et répressifs, accès au parking de la future maison de village Schérés à Rendeux-Haut (travaux en 2018), carrefour N833/Pont-de-Marcourt (aménagement en 2019), mesures d'accompagnement pour la traversée de Rendeux, liaison cyclable La Roche-en-Ardenne /Hotton, centre de Beffe, sécurisation du village de Marcourt, carrefour Concy/Devantave, mobilité dans le quartier de l'école libre à Rendeux-Haut, problème de circulation du gibier, réflexions sur la stimulation du télétravail et installation d'un éclairage public intelligent).

DEVELOPPEMENT RURAL

- **Concernant les derniers travaux à mener dans le cadre de la finalisation de la première opération de développement rural (PCDR 1) :**
 - Les travaux d'aménagement du parking pour une septantaine d'emplacements, au bas de l'Espace Schérés, c'est-à-dire le long de la route menant du carrefour central de Rendeux à Beffe vers le cœur de Rendeux-Haut, ont été adjugés à l'entreprise Mathieu s.a. de Wicourt (Bastogne) au montant de 425.045,74 euros t vac. Le subside est de 80%. Les travaux sont à présent terminés
 - Pour l'extension envisagée de la salle de Beffe, l'estimation des travaux se montait à 430.000 euros t vac. A l'ouverture des offres, on constate que l'estimation a été largement dépassé par l'offre la moins chère présentée, à savoir 544.584,40 euros. La question s'est dès lors posée de savoir s'il ne serait pas plus pertinent, pour autant que le subside pour les travaux reste acquis, d'envisager l'implantation d'une nouvelle salle. En 2018, il a été procédé au lancement d'un nouveau marché pour la désignation d'un auteur de projet.
- **Concernant le démarrage de la deuxième opération de développement rural (PCDR 2),** rappelons qu'au cours de sa séance du 29 juin 2016, le conseil communal approuvait le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration (lot 1) et l'accompagnement (lot 2) du programme communal de développement rural (PCDR), au montant estimatif de 72.600€ TVAC pour les 2 lots.

Par délibération du 09 novembre 2016, le collège communal attribuait le marché d'étude relatif à l'élaboration du PCDR, à la SPRL Orthogone de Marcourt, au montant de 38.720€ TVAC.

En revanche, le lot 2 n'avait pas été attribué en raison d'un écart trop important constaté entre l'offre reçue et le montant estimé du marché. Finalement, la mission d'accompagnement a été confiée à la Fondation rurale de Wallonie (coût pour le 4^{ème} trimestre 2017 : 1.973,23 euros). Les réunions d'information et de consultation de la population ont eu lieu fin de cette année 2017.

Un budget de 15.000 euros est prévu en 2018 pour le fonctionnement de l'opération de développement rural.

CONCLUSION

Le survol de l'activité communale explique et justifie l'ampleur des budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire. Il met aussi en exergue la diversité des champs d'actions qui ont pour but de rencontrer au mieux les souhaits de la population ou les nécessités du moment.

L'excédent à l'ordinaire est fondamental pour garantir la stabilité financière de la commune. Il vient alimenter notre réserve (boni des années antérieures), laquelle nous permet, en appui des subsides en provenance des autorités supérieures, de financer les investissements à consentir pour les besoins du service extraordinaire.